



Informations aux familles

Ecole de Kerisbian année scolaire 2017-2018

Madame, Monsieur,

En cette fin d'année scolaire, nous tenons à vous informer sur les évolutions et changements qui vont avoir lieu au niveau de la halte d'accueil périscolaire ainsi que sur le centre des loisirs les mercredis après-midi.

Comme vous le savez, la Ville de Brest confie au Foyer Laïque de Saint Marc, acteur éducatif du quartier, la coordination de l'ensemble des temps périscolaires pour les groupes scolaires de Kérisbian et de Kerhoas. Notre équipe d'animation anime les temps d'accueil du matin, de la pause méridienne, des temps périscolaire (TAP, mardi et vendredi) et de l'accueil du soir.

Le pré et post scolaire

L'accueil éducatif du péri scolaire, plus que tout autre temps, nous donne l'opportunité de co-construire dans le respect des compétences et des responsabilités de chacun les temps de vie éducatifs pour chaque enfant.



Les lieux d'accueil :

Ecole	Public	Lieu d'accueil le matin	Horaires	Lieu d'accueil le soir	Horaires
Ecole de Kérisbian	Maternelle	l'appartement	7h30 à 8h40	Goûter au restaurant et accueil à l'appartement	16h30 à 19h00
	Elémentaire		7h30 à 8h40	Goûter au restaurant puis accueil au Foyer à 18h20 départ à l'appartement	16h30 à 19h00

Pour le bien-être des petits comme des grands, nous proposons un petit déjeuner convivial et équilibré de 7h30 à 8h

Les modalités d'accès:

Le besoin étant de plus en plus spécifique à chaque famille, nous mettons en place un système plus simple et plus souple avec une inscription préalable et une facturation en fin de mois sur la base des présences réelles.

Comme par le passé nous avons besoin de connaître les besoins d'accueil des enfants le matin et surtout le soir pour prendre en charge les enfants à 16 h 30. C'est également indispensable afin d'adapter le nombre de personnels d'encadrement afin de respecter la réglementation. Nous insistons auprès des parents pour que la prévision soit la plus proche possible de la réalité.

Il sera bien évidemment toujours possible d'inscrire l'enfant pour des imprévus en téléphonant à la coordinatrice pédagogique, ou pour des changements ponctuels : 06.07.37.12.76 **Gwen**

Conformément à la législation, les enfants des classes maternelles seront toujours pris en charge par les animateurs quelque soit la nature de la situation (retard d'un parent...) à partir de 16h40.

Quand et comment peut-on s'inscrire :

- Inscriptions à l'accueil du Foyer à partir du mardi 29 août jusqu'à la journée porte ouverte (de 14h à 18h30 tous les jours)
- Lors de la journée porte ouverte le samedi 9 septembre de 9h00 à 12h30.
- L'inscription aux activités sportives ou spécifiques ne pourra se faire que le jour de la journée porte ouverte en présence des bénévoles et des responsables d'activité.



La tarification pour le pré et post scolaire pour l'année 2017-2018 :

Nous avons défini un tarif différent pour les présences du matin et du soir pour tenir compte des durées et de la nature des interventions. L'accueil du soir est décomposé en deux séquences, celle de 16 h 30 à 18 h 00 comprenant le goûter.

CODE FOYER	Quotient Familial	Matin 7h30-8h40	16h30-18h	18 h-19 h
A	QF \geq à <u>1168</u>	1,60 €	2,50 €	1,60 €
B	QF entre 839 et 1167	1,20 €	1,90 €	1,20 €
C	QF entre 510 et 838	0,80 €	1,30 €	0,80 €
D	QF entre 398 et <u>509</u>	0,40 €	0,70 €	0,40 €
E	QF $<$ à <u>397</u>	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Les **Q.F.** soulignés sont les références de la tarification de la Ville de Brest.

Les modes de fréquentation réguliers nécessitent que vous soyez adhérents au Foyer et que votre enfant soit cotisant. Reportez vous à la fin du document pour connaître votre tarif en fonction de votre quotient familial.

Une fréquentation exceptionnelle est possible au tarif unique de 4,50€ la présence du matin et de 6,50€ la présence du soir.

Les temps d'accueil périscolaire (TAP) les mardis et vendredis

L'équipe d'animation

Notre équipe est composée d'animateurs permanents, tous sont diplômés avec le BAFA ou le BAFD (diplôme d'animateur ou de directeur pour les centres de loisirs ou de vacances). Pour les maternelles les ATSEM sont également partie intégrante de l'équipe d'animation. A cette équipe s'ajoutera aussi des partenaires éducatifs du quartier et des bénévoles du Foyer.



La coordination de l'ensemble des temps périscolaires sera assurée par Gwen Autret.

Comment le Foyer va s'organiser pour animer ces temps de TAP ?

Chaque classe aura un animateur de référence qui pourra être mieux à l'écoute des enfants et assurer un meilleur suivi de leurs parcours et de leurs activités.

Nous fonctionnerons par cycle scolaire pour les élémentaires (CP-CE1-CE2), (CM1-CM2) pour que les propositions d'activités et l'organisation mises en place soient bien adaptées à l'âge et aux capacités des enfants.

Les activités seront proposées dans les différents salles et locaux de l'école ainsi que dans les locaux du Foyer et au gymnase. Les enfants de maternelle resteront quant à eux dans l'enceinte de l'école.



Comment votre enfant va pouvoir choisir ses activités ?

Nous fonctionnerons par période de bimestre, c'est à dire de vacances à vacances. Pour la première période (de la rentrée aux vacances d'automne) nous présenterons la première semaine aux enfants les activités possibles pour qu'ils puissent choisir. Pour la suite, à chaque fin de période nous proposerons un temps fort aux enfants sous forme d'après-midi de grands jeux, de représentation ou d'exposition auprès des autres enfants. Vous retrouverez en ligne, au moment des vacances, les différentes propositions d'activités et d'atelier de la période suivante. C'est votre enfant qui fera son choix en concertation avec vous et qui s'inscrira aux activités lors de la première séance.

Nous demanderons à votre enfant de s'engager sur la période car nous prévoyons d'avoir des progressions et une évolution. Pour autant votre enfant aura aussi la possibilité de ne rien faire si un jour il n'a pas envie de participer.

Pour les enfants de maternelles, les activités seront mises en place par les animatrices et les ATSEM autour d'activités d'éveil : éveil corporel, éveil artistique, éveil à l'expression...

Vous pourrez retrouver, via le site internet du foyer, différentes informations ou articles retraçant les moments forts.

Quelles sont les activités qui seront proposées ?

L'équipe d'animation proposera pour chaque période plusieurs activités dans des domaines qui nous paraissent importants pour les apprentissages et le développement de l'enfant :

- Activités de création et d'expression
- Activités de découvertes scientifiques et techniques.
- Activités physiques et sportives
- Activités manuelles et artistiques
- Activités culturelles



Pour autant, nous proposerons également des activités libres ou calmes pour ne pas trop surcharger la journée des enfants qui souhaiteraient souffler un peu ou même ne rien faire.

Comment s'effectueront les transferts de responsabilités entre l'école, le Foyer et les parents ?

Dès 15h10, les enfants de maternelle qui ne dorment pas iront dans l'appartement et dans la salle d'atelier où leur seront proposées des activités. Si votre enfant dort, à son réveil il sera accueilli sur un espace d'activité pour se réveiller en douceur dans le hall. Puis à 15h45 un temps d'activité lui sera proposé.

Dès 15h, les enfants d'élémentaire seront pris en charge dans leur classe par l'animateur de référence, ils seront orientés vers les lieux de rendez-vous dans le hall pour les différentes activités.

A la fin des temps d'activité, à 16h30 votre enfant rejoindra le hall. Les enfants inscrits au périscolaire iront quant à eux au restaurant pour prendre le goûter.

Comment cela se passe pour les mercredis midi ?

Pour les enfants d'élémentaires, s'il n'est pas inscrit au centre, un animateur assurera une surveillance des enfants de 12 h à 12h30 sur la cour pour vous permettre d'avoir le temps de le récupérer.

Si votre enfant est inscrit au centre de loisirs du Foyer il sera pris en charge par un animateur pour être accompagné au restaurant de l'école puis au Foyer pour son après-midi d'activité et de loisirs.

Pour les enfants de maternels, conformément à la décision de la ville de Brest, la surveillance de la cour de 12h à 12h30 ne sera plus assurée. Vous devez donc récupérer votre enfant à 12h auprès de l'enseignant.



Un nouveau projet pour le centre des loisirs du mercredi

*Notre centre de loisirs contribue à l'éducation de l'enfant
en développant une action complémentaire
de celle de la famille et de celle de l'école poursuivant,
à la fois une fonction sociale et une fonction éducative et culturelle.*

Parce que le changement des rythmes modifie l'ensemble des temps libres de l'enfant et propose aux enfants des activités nouvelles pendant la semaine, notre centre des loisirs doit aussi s'adapter.

Nous relançons une organisation plus centrée sur les envies des enfants, leurs désirs, leurs attentes plus que sur les activités, notre centre se doit d'être un espace de loisirs et de projets. Cela permettra aux enfants de participer à des niveaux d'implications différents dans des projets collectifs ou individuels. Des projets culturels, sportifs, manuels, d'expression leurs seront proposés ainsi que des espaces permanents autour des arts plastiques, des jeux de société ou de la lecture seront à leur disposition. Parce qu'il nous semble important de permettre aux enfants de découvrir leur ville, leur quartier mais aussi pour leur permettre une ouverture sur le monde, l'équipe pourra leur proposer la participation à des événements, d'aller voir une exposition ou bien de participer à un grand jeu...

Le temps après le goûter sera consacré à des jeux collectifs ou des projets.

Pour les 3-4 ans	de PS à MS	Les p'tits loups à l'appartement
Pour les 5-6 ans	de GS à CP	Les apaches en porte bleue à l'étage
Pour les 7-9 ans	de CE1 à CE2	Les cheyennes en portes jaune et rouge au rdc
Pour les + de 9ans	à partir du CM1	Les mohicans dans les autres salles

Les modalités d'accès :

Nous proposons plusieurs modalités d'accès quelque soit les périodes de fonctionnement, compte tenu des nouveaux rythmes scolaires dans les écoles publiques, le centre ne fonctionnera que les mercredis après midi.

- ✓ Accueil à la demi-journée avec repas : de 12h00 à 19h00, prise en charge des enfants à l'école.
- ✓ Accueil à la demi-journée de 13h30 à 19h00 pour l'après midi.

Une passerelle avec les activités sportives du foyer

Parce qu'il nous semble important de permettre aux enfants de pratiquer une activité sportive le mercredi après-midi, les enfants du centre de loisirs pourront s'inscrire à l'année aux différentes activités sportives du mercredi après-midi. Les enfants pourront participer aux ateliers avant ou après leur séance de sport

14h/15h15	foot (ce1/ce2) ou multi-activités (du ce2 au cm2)
15h30/16h30	multisports (GS/CP/CE1) ou glisse (à partir du CM2)
16h30/17h30	basket (Du CP au CM2)

La périodicité d'inscription => le bimestre

Pour mieux prendre en compte les contraintes des familles, nous proposons **une inscription de vacances à vacances, c'est à dire une inscription au bimestre.** Pensez donc à renouveler votre inscription avant chaque période de vacances. Si votre besoin d'accueil est régulier sur l'année, nous pouvons aussi inscrire votre enfant pour toute ou partie de l'année.

En cas de fréquentation irrégulière, vous pouvez inscrire votre enfant au plus tard le vendredi de la semaine précédente en prévenant à l'accueil avant 18h00.

Pour connaître le montant de votre participation, il suffit de multiplier le nombre de mercredi par mois par votre code tarif. Appliquer une majoration de 10 % pour les fréquentations non régulières.

La facturation se fera en fin de mois. Si passé le délai de prévenance du vendredi votre enfant inscrit est absent vous serez facturé, sauf sur présentation d'un certificat médical.

Les adhérents du Foyer ont toujours la possibilité d'inscrire leur enfant pour une fréquentation exceptionnelle, 3 fois dans le trimestre.

Pour fréquenter le centre de loisirs, il est nécessaire que vous soyez adhérents au Foyer et que votre enfant soit cotisant. Sauf si votre enfant est déjà inscrit au Pré et Post Scolaire.

	1/2 journée avec repas	1/2 journée
A	11,00 €	7.00 €
B	9.00 €	6.00 €
C	6.00 €	3,75 €
D	2,75 €	1,75 €
E	1,35€	0,80 €

Facturation et règlement

A chaque fin de mois vous recevrez une facture par mail (ou par papier si vous n'avez pas accès au mail). Cette facture comprendra vos fréquentations à la halte d'accueil et au centre des loisirs, à vous de la contrôler.

Pour le règlement nous vous incitons à le rendre plus facile avec le prélèvement automatique. Un formulaire de mandat de prélèvement sera à remplir pour toute nouvelle inscription. Le prélèvement interviendra entre le 5 et le 10 du mois. Il vous est également possible de régler à l'accueil du Foyer par carte, chèque, CESU, ANCV ou en espèce. (concernant les règlements en CESU et ANCV des frais de 2% du montant réglé vous seront demandés)

L'adhésion et la cotisation année 2017 – 2018

QF CAF	Code tarif du foyer	Adhésion	Cotisation	TOTAL
QF > 1168	A	20 €	61 €	81 €
839 < QF < 1167	B		51 €	71 €
510 < QF < 838	C		39,50 €	59 €
398 < QF < 509	D		29,50 €	49 €
< 397	E		0 €	20 €



L'équipe du Foyer